

PAGE DE SIGNATURES

A
ANGOULEME
25 MARS 2015
le

Le Directeur Général adjoint des Finances Publiques
 Le Directeur Général des Finances Publiques Locales

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Rechtschreibprüfung
 Textur übertragen des Bildes auf die
 Textur übertragen des Bildes auf die

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AUSSAC VADALLE pendant l'année 2014 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A TAWSE

27/3/2015

Christine HENDRYCKS
Bibliothèque Divisionnaire
des Finances Publiques

Vu par le Conseil Municipal

Vu par le conseil municipal

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 14/04/15 par l'organe délibérant.

A Avezze. Vobelle
le 14/04/15

**Le Maire,
Gérard LIOT**

